

Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Émile-Nelligan

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le 11 décembre 2013. Un dépliant qui résume ce plan de lutte a été envoyé aux parents et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet de l'école au www.csmb.qc.ca



Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Ateliers d'habiletés sociales
- Programme Vers le Pacifique (VLP)
- Protocole pour contrer l'intimidation
- Mise en valeur du code de vie et tableau d'honneur
- TES attitrée à la prévention de la violence et l'intimidation
- Prêt de matériel sur la cour d'école
- Ateliers Gang de choix en 6e année
- Partenariat avec AMCAL-Famille en premier
- Dépliants pour les parents sur le site web
- Ateliers portant sur la nétiquette avec les 5e et 6e
- Dîner de gars
- Ma Culture dans le ResPaix
- Rappel hebdomadaire des 4R de l'intervention (réagir, rassurer, référer et revoir)
- Animation avec l'AVSEC de Félix-Leclerc pour un passage pacifique et harmonieux vers le secondaire auprès des 6e années

Actions à prévoir pour 2022-2023 :

- Poursuivre nos rappels pour outiller le personnel intervenant auprès des élèves avec Intervention 100% (Enseignants et éducateurs et surveillants d'élèves)
- Poursuite de Médiateurs
- Poursuite de la semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation ou le lancement VLP
- Poursuite du prêt de matériel pour la cour d'école
- Poursuite des ateliers d'habiletés sociales et le programme Vers le Pacifique et le respect de la diversité
- Poursuite du partenariat avec AMCAL
- Poursuite de la valorisation du code de vie (tableau d'honneur)
- Ateliers portant sur la nétiquette avec les élèves du 2e cycle
- Ateliers d'animation avec notre agente socio-communautaire au 2e et 3e cycle
- Poursuite du système de renforcement positif des comportements

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).